

BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD
3175 14th AVENUE, UNIT 1
MARKHAM; ONTARIO; L3R 0H1
CANADA

PRODUIT: 0290-X220 AUTOMIST POIRE FRAISE 35%VOC



Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT..... Brodi Specialty Products Ltd.
3175 14th Avenue, Unit 1
Markham,
Ontario
Canada
L3R 0H1
905-475-6084

NOM DE PRODUIT..... 0290-X220 AUTOMIST POIRE FRAISE 35%VOC
FAMILLE CHIMIQUE..... ÉTHER DE GLYCOL.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... 0290-X220 AUTOMIST POIRE FRAISE 35%VOC
USAGE DE PRODUIT..... DESODORISANT.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... F 09-651.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ACETONE	30-60	750 ppm	67-64-1	>9750 mg/kg RAT - ORALE	>16000 ppm (4 h) RAT - INHAL
ETHER DE DIETHYLENE GLYCOL MONOETHYLIQUE	5-10	NOT AVAILABLE	111-90-0	6500 mg/kg RAT ORALE	NON DISPONIBLE
DIPROPYLENE GLYCOL	5-10	NON DISPONIBLE	25265-71-8	14,800 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
HEXYLENE GLYCOL	1-5	25 ppm (C)	107-41-5	3700 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
PARFUM	1-5	N/A	N/A	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
PROPANE	10-30	1000 ppm	74-98-6	NON APPLICABLE	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.

INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.

CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.

ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.

CONTACT AVEC LA PEAU..... IRRITATION LEGERE.

EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.

LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L'EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 204-465.

PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.

INFLAMMABILITE..... INFLAMMABLE.

SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.

MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOLUME)..... 23.5.

SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE (% VOLUME)..... 1.2.

DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.

SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.

SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PRODUIT: 0290-X220 AUTOMIST POIRE FRAISE 35%VOC**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL
 EST CLASSEE COMME:..... 15 - 45cm.
 RETOUR DE FLAMME..... NON.
 POINT D ECLAIR (C), VASE CLOS DE LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST L'ACETONE @ -18C.
 TAGLIABUE(CONCENTRE)

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET
 FUITE/DEVERSEMENT DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
 AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
 CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON
 CONTINUE.
 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE 50 DEG C.
 MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGE.
 RESPIRATOIRE/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGE.
 YEUX/TYPE..... VERRES DE SECURITE.
 CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.
 AUTRE/TYPE..... NON REQUIS(E).

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE..... AEROSOL.
 APPARENCE..... LIQUIDE JAUNE PÂLE CLAIR.
 ODEUR..... FRAISE.
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... 80-90.
 @ 20 C
 POINT D'EBULLITION..... LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST LE GLYCOL @ -17.7C DE DIPROPYLENE.
 TAUX D'EVAPORATION..... PLUS DE 1.
 ACETATE DE BUTYLE NORMALE
 DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.
 (PAR POIDS)
 (PAR POIDS)
 SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C)..... MISCIBLE.
 pH..... NON APPLICABLE.
 DENSITE (LIQUIDE)..... 0.74-0.78.
 COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE..... NON DISPONIBLE.
 POINT DE CONGELATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.
 % DE LA VOLATILITE(PAR POIDS)..... 97-98.
 DENSITE (AEROSOL)..... 0.71-0.76.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE
 DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA
 COMBUSTION EST INCOMPLETE.
 STABLE CHIMIQUEMENT:
 OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
 NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
 COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
 NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.
 RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA
 REPRODUCTION N'EST PRESUME.
 IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).
 CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME
 CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS
 REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH
 ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE
 RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF
 GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.

PRODUIT: 0290-X220 AUTOMIST POIRE FRAISE 35%VOC**Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE**

ENVIROMENTAL..... NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU. MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORTCLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).
D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.**Section 15: LEGISLATION****RÈGLEMENTS CANADIENS**CLASSIFICATION SIMDUT..... A,B5,D2B.
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 3.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental) TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.**RÈGLEMENTS U.S.**NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 3 HASARD SERIEUX.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE B.
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 3.
L'INFORMATION DE SARA 313 : CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGREDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTE DROIT-A-CONNAISSENT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.
VOC (w/w%)..... 35. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.**Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS**NOTICE DE BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S' APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.
PREPARE PAR..... MSDS Coordonnateur, (877-744-0751) ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.
PREPARATION DATE OCT15/09